
2017 10 30 Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Présents : Viviane Arickx, Isabelle Bourda, Léonce Biamouret, Thierry Bonnefoi, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, Francis Dutech, Jacques Esparseil, José Moulis, Éric Rollandin, Patrick Saint-Supéry.

Excusés :

Secrétaire de séance : M. Eric ROLLANDIN

La séance est ouverte à 18h00

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2017

L'ensemble des conseillers assure avoir lu et pris connaissance du compte-rendu de la réunion du 7 septembre 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce compte-rendu.

2. Délibérations

2.1 Remboursements de cautionnements aux locataires

Le T2 a été rendu le 30 septembre et la location est imminente. Un candidat s'est fait connaître.

Le T3 a été rendu le 30 septembre et la location est imminente par la locataire du T2.

Pour la maison, l'état des lieux n'est pas encore réalisé, s'il est conforme, le remboursement de la caution pourra être effectué. Une nouvelle location est prévue pour le 1^{er} décembre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne l'accord pour le remboursement des cautionnements.

2.2 Taxe d'aménagement

Jusqu'à cette année, la Taxe d'Aménagement est de 4,5% sauf pour la zone du Mathelon qui a été fixée à 16%. Les bâtiments agricoles sont exonérés.

Maintien des exonérations pour les travaux relatifs aux abris de jardin, pigeonniers et colombiers de moins de 20 m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le maintien de ces taux.

2.3 Recensement de la population 2018

Le recensement est prévu tous les 5 ans et le dernier était en 2013. En 2018, le recensement est prévu du 18 janvier au 17 février. Ce recensement peut être effectué de manière dématérialisée.

Il est toutefois nécessaire de créer un poste d'agent recenseur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la création du poste.

2.4 Modification des postes

L'agent administratif suite à la sélection professionnelle a obtenu le concours en qualité de rédacteur (emploi de catégorie B). Suite à période de stage de 6 mois, l'agent peut être titularisé.

L'agent technique pour l'entretien des locaux a informé de son intention d'interrompre ses fonctions.

Le Conseil Municipal acte ces modifications de postes.

Arrivée de M. Dutech

2.5 Motion en faveur de la ruralité

L'Association des Maires Ruraux propose une motion sur 3 points :

- Demande d'ingénierie et simplification des procédures
- Liberté et souplesse pour le transfert des compétences aux EPCI et maintien en ZRR des communes qui en ont besoin
- Dégagement de moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes.

Le texte de la motion est annexé au présent compte-rendu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la motion.

3. Point sur les travaux

L'adressage n'est pas tout à fait terminé. Un bilan des éléments manquants sera effectué.

La réalisation des allées du cimetière a été finalisée, le dépositaire est en commande. L'étude pour le columbarium sera lancée.

L'accessibilité au cimetière est à l'étude.

De nouvelles tables seront commandées.

Le plan « zéro phyto » nécessite la mise en œuvre de solutions qui seront étudiées en lien avec le personnel communal.

Le téléphone de la salle des fêtes nécessite d'être remplacé.

Une contre-marche doit être installée aux fonds baptismaux.

La maquette de l'église sera positionnée au-dessus de la porte de la salle d'attente de la Mairie.

Le Conseil Municipal se réjouit de l'avancée de ces actions.

4. Comptes rendus des réunions

4.1 Communauté de Communes du Savès

L'école de Laymont a été inaugurée le vendredi 20 septembre.

4.2 « 1, 2, 3 Soleil »

Le bureau a été renouvelé. La nouvelle équipe fait preuve d'énergie.

4.3 Electrification

Les compteurs LINKY devraient être installés courant 2018. Il est rappelé que la loi autorise les usagers à refuser l'installation de cet équipement.

4.4 GESTES

Une baisse des demandes de prestations gré à gré a été constatée, elle est largement compensée par les sollicitations au niveau de l'APA. Au global l'équilibre budgétaire est maintenu. La mise en place de la télégestion d'un coût budgété de 24 000€ a été subventionnée par le Conseil Départemental du Gers à hauteur de 75%.

Suite à une analyse des besoins du territoire, le Directeur M. Laurent JEANMOUGIN propose des actions d'animation du territoire. Il est à noter que lors d'une réunion de travail avec la CAF, la prise en charge des engagements a été revue à la hausse tant sur les charges en personnels que sur le fonctionnement.

Informations et questions diverses

Réparation des croix

Les croix situées aux entrées du chemin du Mathelon d'une part et de la route de Frégouville d'autre part sont dégradées.

La première sera reconstituée pour un coût de 200€. Pour la deuxième, le devis a été demandé et se monte à 700€.

Peupleuraies

Suite à la coupe des peupliers, les espaces de l'Esquinson, de Lissonde et route de Bézéril nécessitent un nettoyage et un ré-aménagement.

Le devis reçu se monte à 2400€. Ce montant intègre le passage de l'épareuse, le broyage, le travail du sol.

« Arbres et Paysages » a été contacté pour proposer des essences.

Site poubelle du chemin d'En Ballot

Des usagers ont fait remarquer qu'un prunier surplombant le site, donne des fruits qui tombent sur l'espace et génèrent des nuisances lors des dépôts.

11 novembre

Selon la tradition, la cérémonie sera organisée à Noilhan le samedi 11 novembre à 10h15.

Indemnité du percepteur

La commune doit s'acquitter d'un montant 320€.

Présentation de l'esquisse du projet d'ensemble

Le cabinet Atelier Urbain, représenté par Monsieur Séguy, a rencontré l'équipe municipale le 18 juillet à 9h30 pour une présentation générale des attentes.

Monsieur Séguy propose une première esquisse qui s'appuie sur son regard extérieur. Il ressort :

- L'étude montre une implantation dans un espace boisé dictée par le relief.
- Le noyau villageois est situé au cœur d'un espace agricole.
- Au regard des points de vue à préserver, il est pertinent de ne pas trop urbaniser sur la partie sud. Cette partie est fonctionnelle : boulodrome, salle des fêtes, local ordures ménagères. L'espace public tourne le dos au paysage.
- La présence végétale est valorisante à l'entrée Est même si le traitement routier y est prédominant.
- Le cœur de village est borné par une circulaire remarquable.

Pour une évolution, il semble important de devoir s'appuyer sur cette circulaire. De même, la salle des fêtes reste un équipement fonctionnel qui mérite une réflexion.

Il faudrait privilégier l'accueil de nouvelles constructions à l'ouest du centre et à proximité du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal sollicite Monsieur Séguy pour approfondir l'esquisse.

L'ordre du jour est épuisé : il est 21h00.